



Hebdomadaire
Paraît le vendredi
N° 3028
14 août 2026
1,50 € • DOM: 2€



Prolétaires de tous les pays, unissons-nous!

LUTTE OUVRIÈRE

UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Le journal
d'Arlette Laguiller

Incendies, sécheresse... Les capitalistes sont le problème, les travailleurs ont la solution



THIERRY OLIVIER HANS LUCAS AFP

Ukraine-Russie

**Toujours plus
de morts**

P. 7

Santé

**Des économies
criminelles**

P. 4

Migrants

**Xénophobie
sans frontières**

P. 7

Leur société

- Crise agricole : les aides arroseront les gros 3
- Prix alimentaires : les profiteurs de la famine 3
- Fruits et légumes : à prix d'or 3
- Hôpitaux : c'est grave, docteur ! 4
- Kinésithérapie : restrictions en vue 4
- Mortalité infantile : retour vers le passé 4
- Violences sur mineurs : Darmanin enfonce Darmanin 5
- Intérêts de la dette : par ici la monnaie ! 5
- Eau à Mayotte : une politique imbuvable 5
- Pompiers : une colère justifiée 8
- Incendie à Gandrange : la vérité ne viendra pas du préfet 8
- Prisons : prière de regarder ailleurs 8
- Ingérences : les manipulateurs sont ici 8
- Incendies de Gironde : une forêt malade de son exploitation 9
- Le Porge : les sinistrés veulent la transparence 9
- Baignades : les amendes n'éviteront pas les noyades 9
- Sans-papiers - Paris : trente ans de lutte 11
- Congé supplémentaire de naissance : c'est mal parti 11
- À propos de *La Bataille de Gaulle* : une propagande cocardière 12

Dans le monde

- Moyen-Orient : Trump dans l'impasse, les peuples trinquent 6
- Gaza : morts et vivants en enfer 6
- Pakistan : les damnés du fond de la terre 6
- Migrants : xénophobie sans frontières 7
- Ukraine - Russie : toujours plus de victimes 7

Dans les entreprises

- Renault Trucks - Vénissieux : ils n'ont pas inventé l'eau fraîche 10
- La Poste - Cestas : la direction joue avec le feu 10

Agenda

- Les militants de Lutte ouvrière à votre rencontre 12



Catastrophes de l'été : les capitalistes sont le problème, les travailleurs ont les solutions

Les incendies géants à peine maîtrisés, un nouvel épisode de canicule s'installe sur le pays tandis qu'une sécheresse historique menace la production agricole.

La récolte de fruits et légumes pourrait baisser de moitié, le rendement du maïs va chuter tandis que les troupeaux vont manquer de fourrage. À peine les pénuries annoncées, les prix flambent dans les supermarchés.

Dans toute l'Europe, des centrales nucléaires sont mises à l'arrêt parce que les cours d'eau sont trop chauds pour les refroidir. Même le Danube et le Rhin, deux grands fleuves essentiels pour le transport de marchandises à travers l'Europe, sont menacés d'assèchement !

Les catastrophes qui se succèdent n'ont pas que des conséquences économiques. Au travail ou dans les logements surchauffés, la chaleur transforme le quotidien en enfer. Elle fait souffrir et elle tue. En France, la canicule de juin a tué 6 000 personnes. En Inde, chaque semaine de canicule en tue au bas mot 30 000.

Ces catastrophes ne doivent rien à la fatalité. Elles sont le résultat du réchauffement climatique annoncé par les scientifiques depuis vingt ou trente ans. Celui-ci est provoqué par l'industrie lourde, le transport, la construction, l'agriculture intensive, la déforestation à grande échelle.

Ce ne sont pas les « activités humaines » en général qui provoquent le réchauffement. C'est une organisation économique et sociale basée sur la concurrence et la propriété privée, où la petite minorité qui possède les capitaux est prête à faire crever l'humanité pour accumuler plus de profits.

Ainsi, la production et la distribution de l'énergie fossile dans le monde sont entre les mains d'une dizaine de grandes compagnies, dont la française TotalEnergies. Ces multinationales se disputent les gisements et les marchés. Elles provoquent ou profitent des guerres et des crises économiques pour accumuler les milliards, sans jamais se soucier des conséquences de leurs actes.

Après avoir financé des organisations qui niaient le réchauffement, ces compagnies investissent désormais dans l'électricité, l'éolien ou le solaire, tout en continuant à forer et à ouvrir de nouveaux gisements. Car, comme l'exprimait avec cynisme le PDG de TotalEnergies lors d'une université du Medef : « Il y a le point de vue des

scientifiques et la vie réelle. » Autrement dit, les profits immédiats passent avant la planète.

Face au chaos engendré par l'irresponsabilité des capitalistes, nous ne pouvons pas compter sur l'État, quelle que soit l'écurie politique qui le dirigera l'an prochain.

Bien sûr, en pleine crise, les ministres s'agitent. Ils ont multiplié les promesses aux pompiers et ont commandé des climatisations pour les hôpitaux. Mais, passé l'été, les commandes de Canadair seront une nouvelle fois suspendues sous prétexte du déficit public et les services publics mis au régime sec.

On ne peut jamais compter sur l'État. Même pour lutter contre les incendies, organiser le ravitaillement des pompiers, créer des coupe-feux ou gérer l'accueil des sinistrés, la population a dû se mobiliser pour suppléer à ses défaillances.

Face à la sécheresse, les syndicats agricoles, la FNSEA et la Coordination rurale réclament un

« plan massif et immédiat ». Nul doute que les « milliards d'euros » réclamés profiteront aux plus gros, les céréaliers de la Beauce ou le groupe de salades Florette.

Même les mesures supposées remédier à la sécheresse, par exemple le droit de construire des méga-bassines pourtant si contestées, aggraveront les inégalités entre agriculteurs sans résoudre le manque d'eau.

Toutes les instances de l'État, toutes les lois sont conçues pour défendre les intérêts des possédants, des riches et du grand patronat.

Se protéger du réchauffement climatique et l'enrayer nécessite de faire passer les intérêts de la population et l'avenir avant les profits de quelques-uns. Et cela ne peut se faire sans réorganiser de fond en comble la production et la distribution de toutes les richesses.

Il est vital de remplacer la concurrence et l'anarchie de l'organisation actuelle par le recensement des besoins et des ressources et par la planification de la production à l'échelle de la planète.

Les travailleurs savent faire preuve d'initiative, de compétence et de dévouement lors de chaque crise. Il leur reste à trouver la conscience et le courage d'exproprier la petite minorité de grandes familles capitalistes qui ont la main sur l'organisation de l'économie.

Nathalie Arthaud



Crise agricole : les aides arroseront les gros

La sécheresse persistante et les canicules répétées conduisent à une véritable crise agricole, en France, en Europe et dans le monde.

La baisse des rendements est palpable dans quasiment tous les secteurs, des céréales au lait, des fruits à la volaille. Les mauvaises récoltes font que bien des éleveurs n'auront pas de quoi nourrir leurs bêtes cet automne. Les syndicats agricoles demandent donc des mesures d'urgence pour sauver les « exploitations » et le premier d'entre eux, la FNSEA, estime leur coût à plusieurs milliards d'euros.

Mais l'agriculture est avant tout un des secteurs de l'économie capitaliste, régi par la concurrence et la loi du plus fort. Ainsi, chaque crise se solde par une concentration et donne naissance à des exploitations de plus en plus grandes, de plus en plus tournées vers le marché mondial et dépendantes de lui. En plus d'être une loi du genre, cette concentration est voulue par la FNSEA, d'une part, l'État, d'autre part. La ministre de l'Agriculture avait ainsi souligné, lors du dernier salon, que la taille des exploitations devait augmenter pour des raisons de compétitivité internationale. Loin d'exister pour nourrir la population, comme la FNSEA le répète si souvent, l'agriculture est là pour nourrir les bénéfices des investisseurs,

directs et indirects, de l'agro-industrie.

Ainsi, la dernière loi d'urgence agricole, votée en juillet, veut favoriser la captation d'eau au seul profit des capitalistes du secteur. La crise actuelle et les demandes de la FNSEA et de la Coordination rurale vont pousser dans le même sens. Les subventions et aides iront, comme de bien entendu, aux exploitations les plus grosses, sans qu'il soit tenu compte des bénéfices des années précédentes, de l'appartenance à un groupe multinational, de la taille des groupes financiers propriétaires, des atteintes portées à l'environnement ou des conditions de travail imposées aux employés et saisonniers.

Le plan de sauvetage agricole sauvera, on peut le parier, les profits des capitalistes de l'agriculture, quand bien même leur façon de produire est une des causes des catastrophes climatiques. Les petits et les moyens feront faillite et les familles ouvrières en seront quitte, devant la hausse des prix, à se contenter de cinq fruits et légumes... pour les fêtes. En agriculture, comme ailleurs, l'argent va à l'argent et il pleut toujours où c'est mouillé.

Paul Galois

ÉLODIE MARTINEZ FRANCE 3 NORMANDIE



Prix alimentaires : les profiteurs de la famine

Les prix alimentaires sur le marché mondial, mesurés par la FAO, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, sont repartis à la hausse.

En un mois, les prix de gros du blé ont augmenté de 5,8 %, ceux du maïs de 3,6 %, du sucre de 5,6 % et des huiles végétales de 2 %.

Les causes sont multiples : guerre en Ukraine, blocage du détroit d'Ormuz, sécheresse qui diminue les rendements de l'agriculture en Europe occidentale, en Inde ou en Amérique. Et la hausse actuelle des coûts laisse envisager dans les mois qui viennent des hausses encore bien plus importantes des prix de l'alimentation.

Pourtant, malgré les guerres et la sécheresse, la production alimentaire et les stocks restent largement suffisants pour nourrir

l'ensemble de la population. Il n'est donc pas vrai que la faiblesse des récoltes explique, et encore moins justifie, cette hausse des prix. Les moyens matériels pour gérer les stocks alimentaires à l'échelle mondiale existent aujourd'hui mais ils sont aux mains de quatre géants, les ABCD (Archer Daniels Midland, Bunge, Cargill et Louis Dreyfus), qui contrôlent 70 % du marché mondial des céréales. Et cela leur sert avant tout à s'enrichir. Leurs chiffres d'affaires cumulés dépassent les 300 milliards d'euros, autant que les recettes nettes de l'État français. Avec

une autre multinationale, Wilmar, ils détiennent également plus de 40 % du marché des huiles et des graisses.

Dans l'économie de marché capitaliste, les pénuries, même limitées, qu'elles soient de pétrole, de blé ou de semi-conducteurs, entraînent des spéculations et des flambées de prix qui rapportent des profits considérables à ces groupes en situation de monopole.

Le nombre d'affamés dans le monde va donc augmenter, ainsi que les difficultés des familles populaires à payer leur nourriture, même dans un pays riche comme la France, pour que ces monstres capitalistes continuent à accumuler des profits.

Serge Fauveau



Récolte de blé aux États-Unis.

Fruits et légumes : à prix d'or

La ministre de l'Agriculture a annoncé un plan pour qu'aucun agriculteur ne soit « laissé seul ». Dans l'immédiat, c'est devant les étals de fruits et légumes que l'on se sent un peu seul.

Le kilo de tomates en grande surface atteint facilement 4 euros et, en pleine saison, le melon va de 1,60 à 2 ou 3 euros. Les haricots verts ont augmenté de 25 % en un an. Dans l'ensemble, les légumes ont tous augmenté de 10 % sur la même période.

La sécheresse et les

fortes chaleurs affectent le développement des jeunes plants. Selon les professionnels, les légumes d'automne ou d'hiver subiront le même sort pour les mêmes raisons : les choux seront rares... et chers.

L'évidence de la situation climatique n'explique cependant pas tout. La tendance à l'augmentation du prix des fruits et légumes existe depuis au moins dix ans : elle se chiffre à 62 % sur cette période, tandis que l'inflation générale est de 21 %. Des

observateurs attribuent une partie de cette tendance à la grande distribution, dont les propriétaires sont tentés de justifier la valse des étiquettes par la crise climatique.

Quoi qu'il en soit, pour pouvoir consommer les cinq fruits et légumes par jour que recommandent les autorités sanitaires, à défaut d'être Bernard Arnault ou une autre grosse légume, il faudra imposer de véritables augmentations des salaires et des pensions.

Viviane Lafont

Hôpitaux : c'est grave, docteur !

Une patiente de 85 ans vient de dénoncer les conditions déplorables dans lesquelles elle a été accueillie aux Urgences du CHU d'Orléans.

Ancienne élue municipale, elle salue le dévouement du personnel mais proteste contre l'état des services de santé publique et a réussi à le faire savoir. Victime d'une hémorragie gastrique, elle s'est vue proposer des examens (fibroscopie, coloscopie) sans anesthésie, faute de soignant, et n'a pas pu être prise en charge par manque

de lits dans le service dédié. Or, pour une personne âgée, demeurer plus de huit heures sur un brancard dans de telles circonstances signifie une perte de chances de surmonter la crise. Mais, en dix ans, plus de 43 000 lits d'hospitalisation ont été fermés dans le pays.

Ailleurs, ce sont les fermetures des services

d'urgence en cette période de congés qui constituent un obstacle, parfois insurmontable. Ainsi, les Urgences du centre hospitalier Nord-Mayenne, déjà fermées la nuit depuis plusieurs mois, ont fermé pendant quatre jours dans la première quinzaine d'août. En Gironde, pourtant lourdement touchée par les incendies, les Urgences de Sainte-Foy-la-Grande sont fermées jusqu'à fin septembre, obligeant les malades à faire 20 ou 40 kilomètres jusqu'à Libourne ou Bergerac, où, relate l'une d'entre eux, il faut parfois attendre dix heures avant d'être pris en charge.

Les hôpitaux ne sont pas du tout préparés à faire face aux vagues de chaleur, pourtant annoncées depuis des dizaines d'années. Même le président de la Fédération hospitalière le dénonce. Et, alors que commence la 5^e canicule de



Le service des Urgences au CHU d'Orléans.

l'année, les 33 000 climatiseurs promis par la ministre de la Santé sont loin d'avoir été livrés dans tous les Ehpad et les hôpitaux où ils sont indispensables. Au même moment, Philippe Juvin, professeur de médecine d'urgence et au demeurant député LR, réitère sa suggestion de fermer les hôpitaux de proximité, au motif qu'ils manqueraient d'expertise, vu leur moindre fréquentation. Mais c'est un argument éculé qui sent très fort le plan d'économies !

Le manque de petites structures médicales de proximité, où les malades

peuvent être examinés et soulagés rapidement, par exemple pour une urgence dentaire ou une gastro-entérite, est une réalité indéniable. Lorsqu'on n'a pas de médecin traitant, comme 6,4 millions de personnes dans le pays, lorsqu'on n'a pas les contacts suffisants, lorsqu'on est isolé, sans moyen de transport, a fortiori pour certains sans domicile, le droit de se soigner n'existe pas, y compris dans un pays où les richesses s'étalent à un des pôles de la société. Une véritable absurdité de ce monde malade !

Viviane Lafont

Kinésithérapie : restrictions en vue

L'Assurance maladie trouve que les dépenses de kinésithérapie coûtent trop cher et veut « changer ce modèle », estimant qu'il est « coûteux » et que l'offre est mal répartie sur le territoire.

Que l'offre de soins soit mal répartie est évident : en 2024, pour 100 000 habitants, on comptait 47 kinésithérapeutes en Seine-Saint-Denis et plus de 200 en région PACA ou en Nouvelle-Aquitaine, résultat de la libre installation des praticiens qui favorise les « beaux quartiers ». En outre, cette offre de soins est aussi, en effet, « coûteuse » pour les malades dont une bonne partie subit un reste à charge.

Ce que propose le directeur de l'Assurance maladie n'améliorera pas la situation : il envisage d'inciter les kinés à suivre davantage de patients et

à faire moins de séances. C'est dans le même esprit que le déremboursement de médicaments, la fermeture de centres de soins ou de services hospitaliers, etc. Au contraire, il faudrait que chaque maison de retraite ait un poste de kinésithérapeute à demeure, qu'existent dans les quartiers des centres de santé comportant tous les types de services, accessibles à tous les patients.

Ce sont eux qu'il s'agit de soigner, et non de ponctionner une fois de plus, au nom du prétendu déficit de la Sécurité sociale.

Sylvie Maréchal

Mortalité infantile : retour vers le passé

Début août, un rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS), resté sous le boisseau pendant huit mois, a confirmé l'augmentation spectaculaire de la mortalité infantile depuis 2011.

Avec 4,1 décès de bébés pour 1 000 naissances, la France, classée au 3^e rang en Europe il y a trente ans, a rétrogradé en au 23^e rang sur 27. Chaque année, 2 800 bébés meurent avant leur première année, très souvent dans les heures ou semaines suivant leur naissance. La cause en est d'abord la déliquescence du réseau de maternités et de centres de protection maternelle et infantile (PMI), du fait de moyens en baisse.

Depuis 1975, 75 % des maternités ont disparu. Aujourd'hui, 900 000 femmes en âge de procréer habitent à plus d'une demi-heure d'une maternité. Le nombre de celles se trouvant à plus de 45 minutes a augmenté de 40 % depuis 2000. Or, selon une étude faite en Bourgogne, ce temps de trajet double le taux de mortalité périnatale.

Ces fermetures de maternité ont été justifiées au nom de la sécurité et de la qualité des soins, mais ceux-ci ne sont assurés que s'il y a le personnel

adéquat, quelle que soit la taille de la structure. Or, y compris dans les grandes structures, le sous-effectif est catastrophique et criminel. Le professeur Olivier Morel, chef du Pôle gynécologie-obstétrique du CHU de Nancy, dénonce : « Il manquait déjà près de 1 000 gynécologues-obstétriciens à temps plein dans les maternités en 2021 pour qu'elles puissent fonctionner normalement. Environ 70 % d'entre elles ne disposent pas des effectifs minimaux nécessaires pour assurer la permanence des soins en toute sécurité. »

Le manque d'effectifs est aussi dramatique concernant les sages-femmes. Alors que l'organisation en « one to one », c'est-à-dire une sage-femme pour une patiente en travail, permet d'assurer au mieux l'accompagnement et de diminuer les risques, il est courant dans les maternités qu'une sage-femme suive plusieurs patientes simultanément, avec le risque permanent d'une erreur, d'un retard dans la prise en

charge et des conséquences qui sont alors fatales.

L'autre cause de l'augmentation de la mortalité infantile est le dépouillement des centres de protection maternelle et infantile qui permettent l'accompagnement gratuit et sans conditions des parents et de leurs enfants, avant et après l'accouchement. Alors que l'augmentation de la précarité et de la pauvreté aurait dû conduire à leur renforcement, l'État et la Sécurité sociale s'en sont désengagés : en 1995, près de 900 000 enfants avaient été vus en consultation de PMI, contre 550 000 en 2016, soit une baisse de 45 % et une absence de suivi pour nombre de grossesses à risque.

Ce sont les femmes et les enfants des quartiers populaires qui sont les premières à pâtir de la baisse des moyens affectés à la PMI comme aux maternités. Et ce n'est pas un hasard si le taux de mortalité infantile est une fois et demie plus élevé chez les ouvrières et les employées que parmi les femmes des catégories sociales plus aisées.

Christian Bernac



Violences sur mineurs : Darmanin enfonce Darmanin

Darmanin, le garde des Sceaux, a adressé une lettre de douze pages au ministre de l'Intérieur Nuñez, pointant les défaillances des services de police dans la prise en charge des violences sexuelles dont des enfants sont victimes.

La lettre, confidentielle mais rendue publique par la presse le 8 août, a déchaîné les foudres des syndicats de policiers, représentants d'une profession généralement choyée par les gouvernements. L'Association nationale de la police judiciaire (ANPJ) dénonce une « trahison » de la part de Darmanin qui, il est vrai, a précédé Nuñez à l'Intérieur pendant quatre ans, soit plus

qu'aucun autre à ce poste depuis cinquante ans.

Au moment de l'affaire Lyhanna, Darmanin s'était déchargé de sa responsabilité écrasante sur les juges et les greffiers, les sommant de purger en urgence 70 000 dossiers – aujourd'hui 85 000 – de violences sexuelles sur mineurs. Le dernier rapport pointe, lui, les défaillances de la police. C'est peut-être

une manière de passer la patate chaude à son collègue et néanmoins ami Nuñez.

Mais en l'état, la lettre confirme le désintérêt des services de police pour les jeunes victimes. Le rapport évalue un « stock fantôme » de dossiers qui n'ont jamais été transmis à la justice : 1 275 à Nîmes ou 905 à Caen, par exemple. Il constate la formation défaillante des inspecteurs, leur investissement insuffisant y compris dans les unités spécialisées.

La police, dressée pour imposer l'ordre social, est bien plus prompte à disperser des manifestants ou à



Manifestation après le meurtre de Lyhanna, le 8 juin.

pratiquer des contrôles à répétition dans les cités qu'à venir en aide à des victimes. La situation décrite n'est que le sommet de l'iceberg, les victimes de violences sexuelles devant suivre un véritable parcours du combattant pour déposer plainte, en échouant bien souvent. Et la situation est nécessairement bien pire pour les mineurs.

Le rapport évoque des « auditions de mineurs victimes mal faites, avec des

questions fermées ou des observations déplacées » et des plaintes qui, quand elles sont prises, s'entassent dans des placards et sont parfois perdues.

Cette situation n'est pas nouvelle et elle est parfaitement connue des Darmanin, Nuñez, comme de l'administration policière. Cela ne leur pose aucun problème tant qu'ils ne sont pas éclaboussés par les conséquences d'une affaire.

Hervé Cheylar

Intérêts de la dette : par ici la monnaie !

Depuis le début de l'année, l'État a dépensé 34,5 milliards d'euros en intérêts de la dette, environ 5 milliards de plus que durant le premier semestre 2025, en hausse de près de 19 % en un an.

Cette charge va encore s'alourdir dans les mois à venir : à la fin de 2026, l'État devrait avoir consacré autour de 60 milliards d'euros au paiement des intérêts de sa dette, soit presque autant que les crédits alloués cette année à l'enseignement scolaire (hors paiement des pensions de retraite).

Comme tous les États, la France emprunte en permanence sur les marchés financiers, auprès de banques, de compagnies d'assurances, de fonds d'investissement, de fonds de pensions et d'autres investisseurs. Le cumul de ces emprunts depuis des décennies a alimenté une dette

colossale, en fait impossible à solder, qui atteignait fin mars 3 536 milliards d'euros, l'équivalent d'environ 1,2 fois la richesse produite par le pays en une année entière. Une grande partie des nouveaux emprunts sert donc simplement à rembourser les titres de dette arrivant à échéance. Par exemple, cette année, 176 milliards d'euros de dette à moyen et long terme arrivent à échéance ; pour les rembourser et financer son nouveau déficit prévisionnel d'environ 125 milliards d'euros, l'État prévoit de lever un peu plus de 300 milliards sur les marchés.

Or, ces emprunts se font actuellement à des taux particulièrement favorables aux créanciers : les conséquences économiques de la guerre au Moyen-Orient et les incertitudes commerciales et financières ont fait remonter les taux d'intérêt. Des emprunts anciens, contractés à des taux faibles il y a plusieurs années, arrivent à échéance et doivent être remplacés par de nouveaux emprunts à 3 ou 4 %. En effet, plus les prêteurs considèrent que les risques augmentent, plus ils exigent un profit élevé pour avancer leurs capitaux. Les États se retrouvent ainsi sous la pression permanente des marchés financiers, dont ils dépendent pour refinancer leur dette.

Des dizaines de milliards d'euros du budget public, c'est-à-dire des impôts prélevés sur le travail et les achats de tout un chacun, sont ainsi versés chaque année sous forme d'intérêts à de grands groupes financiers. Et la nécessité de réduire la dette est ensuite brandie par les responsables politiques pour imposer des restrictions sur les dépenses utiles à la population, écoles, hôpitaux, infrastructures de transport, etc. C'est ainsi que le parasitisme d'une poignée prospère grâce aux sacrifices imposés aux classes populaires.

Claire Dunois

Eau à Mayotte : une politique imbuvable

À Mayotte, faute d'une production suffisante d'eau potable, les tours d'eau sont à nouveau organisés. L'espoir de voir la situation s'améliorer avec la construction d'une usine de dessalement d'eau de mer à Ironi Bé, sur la côte est de la Grande Terre, vient d'être repoussé sine die.

Le maître d'ouvrage de ce projet de dessalement n'avait rien trouvé de mieux que de prévoir le rejet de la saumure produite dans le lagon ! Or, ce dispositif, s'il avait été mis en fonctionnement, aurait eu des effets délétères sur la faune unique du site. La préfecture, interpellée par des organisations de défense de la nature, a donc décidé de suspendre l'autorisation de mise en service de la station jusqu'à ce que le projet soit conforme aux normes environnementales.

La production d'eau potable continuera donc à être largement insuffisante pour répondre aux besoins de la population des quartiers, condamnée à passer des heures aux bornes-fontaines pour remplir ses bidons. Et qui dit manque d'eau dit aussi conséquences désastreuses sur la santé des plus pauvres, affectés par les maladies de peau et

autres coliques.

Le projet de construction de cette usine de dessalement d'eau de mer avait été lancé... en 2016 sous la présidence de Hollande. Pas plus que ses prédécesseurs de gauche, Édouard Philippe, homme de droite, n'a contribué à régler le problème de l'eau à Mayotte quand il était Premier ministre de Macron entre 2017 et 2020. C'est sans aucune gêne cependant qu'il vient, s'alignant parmi les prétendants à la présidence de la République, lancer sa campagne à Mayotte en mettant en avant... « la problématique de l'eau » dans ce territoire !

Décidément les Mahorais ont toutes les raisons de se méfier de ces politiciens « chargeurs d'lo » (menteurs en créole réunionnais) et de ne compter que sur leur mobilisation pour se faire enfin respecter !

Charlotte Dauphin



Moyen-Orient: Trump dans l'impasse, les peuples trinquent

Après avoir soutenu sans réserve la politique criminelle de Netanyahu à Gaza, puis au Liban, après avoir déclenché, à ses côtés, une guerre contre l'Iran en promettant, fanfaron, la chute de la république islamique, Trump n'en finit pas de manger son chapeau.

Malgré l'accord signé le 17 juin entre l'Iran et les États-Unis, le détroit d'Ormuz n'est toujours pas rouvert. Le 5 août, les dirigeants iraniens annonçaient que les discussions étaient avancées avec le sultanat d'Oman, sans que les États-Unis en soient partie prenante, prévoyant que les deux pays se partagent le contrôle du trafic dans le détroit. Le 11 août, l'Iran posait six conditions aux États-Unis pour sa réouverture. Parmi celles-ci, la levée du blocus naval, le retrait de toutes les forces américaines déployées à proximité de l'Iran, la fin des agressions contre le Liban, la Palestine, l'Irak et les Houthis du Yémen ainsi que l'indemnisation intégrale par les États-Unis des dommages causés en Iran par les deux guerres successives.

D'un côté Trump ne peut pas accepter ces exigences iraniennes qui consacraient un échec de l'impérialisme

américain. De l'autre, il n'a pas les moyens politiques, à quelques mois des élections de mi-mandat, de déclencher une guerre totale contre l'Iran pour prendre par la force le contrôle du détroit. C'est pourquoi Trump tergiverse et répond par de nouveaux ultimatums. Ainsi, il demande à son tour à l'Iran « des compensations pour tous les gens qu'il a tués et blessés ». Pendant ces joutes verbales, des millions d'habitants de la région subissent les privations quand ce ne sont pas les bombes régulièrement lancées par l'armée américaine sur les ports iraniens.

Autre revers américain, l'Arabie saoudite a signé, le 7 août à la Mecque, un accord de défense avec le Pakistan et la Turquie, deux autres puissances régionales. Même si ces trois pays sont des alliés des États-Unis, cet accord signé sans le parrainage de Trump, marque la volonté



Le 8 août, après un bombardement israélien à Zawtar al-Gharbiah au sud du Liban.

de leurs dirigeants de ne pas dépendre entièrement des États-Unis pour leur défense.

Trump a embarqué malgré elles les riches monarchies du Golfe dans sa guerre contre l'Iran dont elles font les frais, en raison du blocage du détroit et du fort ralentissement du tourisme et des affaires.

Le 9 août, Netanyahu a déclaré qu'il « n'effectuera aucun retrait de Gaza tant que le Hamas ne sera pas désarmé », alors que le Hamas avait annoncé qu'il acceptait de rendre ses armes et de céder la gestion des ruines

de Gaza à une autorité technique contrôlée par les États-Unis. Ce refus a été perçu comme une gifle au parrain américain, même si en pleine campagne pour les élections israéliennes, pour lesquelles Netanyahu veut séduire les sionistes les plus ultras, elle ne fait que mettre des mots sur une réalité : Israël, qui multiplie les interventions en Cisjordanie, n'a aucune intention de se retirer de Gaza. Tout le monde le sait, à commencer par les dirigeants américains, mais Netanyahu ne cherche même pas à ménager les apparences.

Ces revers successifs ne signifient ni que la domination américaine sur le Moyen-Orient est vraiment menacée, ni que les dirigeants israéliens imposent leur volonté à Trump. Ils montrent qu'il ne suffit pas à la première puissance impérialiste mondiale de noyer les peuples sous des déluges de bombes pour les soumettre. Ils montrent que le seul avenir que le prétendu « chef du monde libre » et les dirigeants des « démocraties » occidentales ont à offrir aux peuples du monde est une guerre sans fin.

Xavier Lachau

Gaza : morts et vivants en enfer

Le 4 août, la population de Gaza a célébré les funérailles collectives de 112 des victimes d'une frappe israélienne. Le fait que ces victimes n'aient pu être enterrées que deux ans et demi après leur mort est une illustration de la barbarie de la guerre et de l'occupation menées par l'État d'Israël.

Le 22 novembre 2023, l'un des bombardements les plus meurtriers de l'armée israélienne dans le quartier de Sabra, à Gaza, avait fait près de 200 morts parmi les membres de deux familles, qui vivaient dans les mêmes immeubles. Depuis, la poursuite de la guerre, et de son cortège de bombardements, de destructions et des déplacements forcés incessants ont empêché les secours et les proches d'accéder aux victimes, restées ensevelies sous les ruines.

Le fragile cessez-le-feu a permis aux rescapés de revenir dans ce quartier rasé et

c'est avec très peu de moyens, et souvent à mains nues, que les secouristes ont pu depuis la mi-juillet se mettre à rechercher les dépouilles. Sur les 153 morts emprisonnés sous les décombres, seuls 112 cadavres, parmi lesquels ceux de 37 enfants, ont pu être dégagés.

Les Nations Unies estiment que 61 millions de tonnes de gravats recouvrent l'ensemble de la bande de Gaza. Le ministère de la Santé du territoire estime que 7 400 personnes restent ensevelies dans ce champ de ruines.

Pour le dégager et enterrer

dignement leurs morts, les Gazaouis ne disposent que d'une pelleuse ! Quant aux vivants, ils doivent survivre dans des conditions effroyables, sous des tentes ou des abris de fortune infestés de rats. Depuis le cessez-le-feu, l'armée israélienne n'a jamais cessé ses bombardements et de nouvelles victimes s'ajoutent chaque jour aux dizaines de milliers de morts des presque trois ans de guerre. Le gouvernement israélien affame la population, ne laissant arriver qu'au compte-gouttes l'aide alimentaire et a détruit les infrastructures permettant d'accéder à l'eau.

Les grandes puissances impérialistes continuent à le déplorer en paroles, tout en laissant les mains libres à Netanyahu pour tenter d'anéantir les Palestiniens.

Nadia Cantale

Pakistan : les damnés du fond de la terre

Le 30 juillet une explosion de méthane, à plus de 1 000 mètres de profondeur, a ravagé une mine de charbon dans la région de Sorange, au sud du Pakistan. 34 mineurs, sur les 42 présents, sont morts.

Le Pakistan abrite de nombreuses mines dans lesquelles les travailleurs risquent leur vie. Des milliers d'entre eux ont été victimes d'accidents ces dernières années et le gouvernement est loin de contraindre les patrons à respecter les obligations légales de sécurité.

Les propriétaires de mines, sans scrupules, exploitent les mineurs pour un euro de l'heure, dégageant d'autant plus de

bénéfices que les salaires ne comptent qu'environ pour 5 % dans le prix du charbon. Les autorités de la province versent maintenant des larmes hypocrites et font les gros yeux au propriétaire de la mine où s'est produite l'explosion. Elles ont annoncé que les familles de chaque mineur mort toucheraient une indemnisation de 1 800 dollars. C'est moins que la valeur des tonnes de charbon qu'un mineur pakistanais remonte en moyenne en trois jours. Dans cette région, comme dans beaucoup d'autres, la vie d'un prolétaire ne vaut pas cher...

Lucien Détoit

Migrants : xénophobie sans frontières

L'arrivée soudaine dans l'enclave espagnole de Ceuta de quelque 70 000 jeunes Marocains – dont la quasi-totalité est retournée immédiatement au Maroc – a continué d'alimenter la campagne xénophobe et antimigrants de nombreux dirigeants européens.

La palme revient à la Première ministre italienne, Giorgia Meloni, qui a rétabli les contrôles aux frontières pour les vols et les bateaux en provenance d'Espagne. En rétorsion, Pedro Sanchez, Premier ministre espagnol, a annoncé la mise en place de contrôles d'identité pour les voyageurs venant d'Italie. Meloni et Mette Frederiksen, Première ministre du Danemark, une social-démocrate qui remue la même boue xénophobe et raciste que son homologue italienne d'extrême droite, ont publié une lettre ouverte aux instances de l'Union européenne (UE). Elles en appellent à « la protection de l'héritage chrétien de l'Europe », dénoncent la prétendue « immigration incontrôlée » et réclament la création de centres de retour dans des pays hors de l'UE, comme l'Albanie où l'Italie a construit de telles prisons dans le but d'y parquer les

étrangers sans papiers.

De son côté, Friedrich Merz, le chancelier allemand, exige que l'Italie et la Grèce récupèrent les demandeurs d'asile arrivés en Allemagne après avoir débarqué dans l'un de ces deux pays. Il invoque l'accord signé le 12 juin entre tous les pays de l'UE tandis que Meloni en conteste les modalités. L'un et l'autre se refilent comme des patates chaudes ces femmes et ces hommes, qu'ils qualifient de « migrants secondaires », mais qui sont venus en Europe pour travailler et pouvoir faire vivre leur famille, souvent en fuyant la guerre ou la dictature.

Meloni, Frederiksen, Merz, tout comme Sanchez ou Macron, savent parfaitement que l'UE n'a rien d'une passoire mais tout d'une forteresse aux frontières parfois grillagées et électrifiées. Elle est dotée d'une



Ceuta, le 1^{er} août, avant reconduite des migrants au Maroc.

agence de garde-frontières, Frontex, qui traque sans pitié les pauvres qui tentent de la rejoindre. Ils savent parfaitement que l'économie de cette riche citadelle ne pourrait fonctionner sans les bras et les cerveaux des travailleurs immigrés. Les secteurs les plus durs, dans l'agriculture, le bâtiment, l'industrie, le nettoyage, la santé et l'aide à la personne ne pourraient pas fonctionner sans ces travailleurs, qu'ils aient ou non des papiers en règle. Même Meloni a délivré quelque 900 000 permis de travail à des étrangers

extra-européens depuis qu'elle est au pouvoir.

Toutes les déclarations des dirigeants européens sont des postures démagogiques destinées à faire des migrants les boucs émissaires des difficultés que vivent les classes populaires de leurs pays. Il serait suicidaire pour les travailleurs de tomber dans ce piège en se faisant les complices du refoulement de ces damnés de la terre qui, quels qu'en soient les risques pour eux-mêmes, continueront de tenter de passer les frontières. Peuplée de 450 millions d'habitants,

l'UE regroupe les pays parmi les plus riches au monde, qui se sont développés et continuent de prospérer en exploitant une grande partie de la planète.

Ce ne sont pas quelques centaines de milliers, ni même quelques millions de migrants qui menacent les emplois, les logements, les hôpitaux, ce sont les capitalistes et les gouvernements qui les ferment ou les détruisent. C'est contre ceux-là que les travailleurs, immigrés ou pas, avec ou sans papiers, doivent unir leurs luttes.

X. L.

Ukraine-Russie : toujours plus de victimes

C'est une sanglante litanie : chaque jour plus nombreux et plus meurtriers, drones et missiles russes s'abattent sur des villes d'Ukraine. Et chaque jour, en écho, l'état-major ukrainien se félicite, lui, d'avoir frappé « l'ennemi », parfois très loin à l'intérieur de la Russie.

Les communiqués officiels décomptent les victimes civiles. La nuit du 8 au 9 août – car ces attaques ont souvent lieu de nuit, ce qui terrorise plus les populations – des drones russes ont tué cinq habitants d'Odessa et

de Kharkiv. Le lendemain, ils ont frappé un hôpital pédiatrique de Kiev, des sous-stations électriques de Kherson et Kharkiv, des entreprises de Donetsk, Dnipropetrovsk et Mykolaïv. Au même moment, des drones ukrainiens

incendiaient la raffinerie russe de Nijnekamsk, au Tatarstan : 13 morts. La veille, d'autres raffineries avaient flambé : à Tobolsk, en Sibérie, et à Orsk, plus à l'ouest, dans ce dernier cas, sans faire de victime, selon le gouverneur de la région. Est-ce vrai ? En tout cas, les autorités préfèrent ne pas insister sur les travailleurs qui sont blessés et, surtout, ceux qui meurent dans de telles attaques.

Toujours pour « ne pas démoraliser l'arrière », de crainte qu'il veuille alors leur demander des comptes, les dirigeants des deux camps font état d'un nombre de victimes dérisoire. Pour cela, il leur suffit d'abord de ne jamais comptabiliser ces civils sous l'uniforme que sont les soldats, eux qui tombent par centaines et plus chaque jour.

Cette boucherie dure depuis quatre ans et demi. Mais c'est à son 1 624^e jour, le 6 août, que le secrétaire général de l'ONU a estimé que les grandes victimes en sont les populations de

« Kiev et d'autres villes en Ukraine » ainsi que de « plusieurs régions de la Fédération de Russie ». Il a déclaré : « Ces dernières séries d'attaques suivent un schéma alarmant de frappes contre des zones peuplées, (ce qui est) une violation claire du droit humanitaire. »

L'ONU peut « condamner fermement » ces bombardements, cet organisme n'a jamais eu les moyens ou même l'intention d'imposer un véritable « droit humanitaire ». Et ses discours n'émeuvent ni Poutine, ni Zelensky, ni leurs généraux. Le Kremlin continue de resserrer son étau sur les jeunes et moins jeunes, qu'il expédie au front au rythme de 30 000 par mois, afin de combler ses pertes. Quant à l'armée de Kiev, elle n'hésite pas – on vient de l'apprendre – à tirer sur ses soldats quand ils reculent et son gouvernement veut réduire encore la liste, pourtant déjà très restrictive, des motifs d'exemption de service.

Détruire systématiquement les infrastructures civiles et énergétiques, bombarder les zones densément habitées, envoyer à l'assaut des vagues d'hommes qui n'en réchapperont pas : on a là une guerre d'attrition, disent les « experts » en stratégie. En clair, chaque camp s'épuise sans grand résultat sur le terrain, mais fait tout pour que la partie adverse, et sa population qui le paye de son sang, ne puissent plus suivre.

C'est à ce prix-là que les coterie dirigeantes se maintiennent au pouvoir à Kiev et Moscou, et qu'elles gardent la main sur les immenses opportunités d'affaires que permet la guerre. Quant aux grands gagnants que sont les marchands d'armes et les groupes capitalistes d'Amérique ou d'Europe, pourquoi voudraient-ils que se termine une tuerie qui leur est si profitable ?

Pierre Laffitte



Un drone fait exploser une raffinerie près de Moscou.

Pompiers : une colère justifiée

Les neuf syndicats de sapeurs-pompiers appelaient ensemble à une journée de grève et à une manifestation à Paris, devant le ministère de l'Intérieur, jeudi 13 août à 14 heures.

Dans leur communiqué, on peut lire : « Les sapeurs-pompiers ne demandent ni admiration particulière, ni glorification permanente. Ils demandent simplement de pouvoir accomplir leurs missions dans des conditions compatibles avec les enjeux auxquels ils sont confrontés, avec des effectifs suffisants, des équipements adaptés et des moyens opérationnels à la hauteur. La situation actuelle n'est pas uniquement la conséquence d'un contexte climatique de

plus en plus extrême. Elle résulte également de plus de vingt années de sous-investissement dans la Sécurité civile, d'alertes répétées restées sans réponse et de choix politiques qui ont progressivement affaibli notre capacité collective à faire face aux crises majeures. »

Les pompiers demandent donc que l'État mette les moyens suffisants, en matériel et en effectif, et tienne compte des besoins nouveaux engendrés par le changement climatique,

dont les mégafeux de l'été ont été une illustration. Cette exigence plus que justifiée et cet appel à une grève qui, vu les circonstances, ne pourra être que symbolique, ont pourtant suscité la colère du président de la Conférence nationale des services d'incendie et de secours (SDIS), Olivier Richefou. En tant que président du Conseil départemental de Mayenne, celui-ci avait déjà porté plainte contre les pompiers grévistes en 2025. Au lendemain du communiqué intersyndical, il a déclaré que non seulement les pompiers sont assez nombreux mais



Manifestation de pompiers, à Lille en janvier.

qu'ils sont bien payés pour ce qu'ils font. Pour un président des SDIS, on peut dire qu'il sait mettre de l'huile sur le feu.

Suite à cela, les syndicats demandent désormais qu'il démissionne ou qu'il

soit démis de ses fonctions. Une revendication légitime qui ne devra évidemment pas faire oublier toutes les autres, sur les moyens, les effectifs, les salaires et les conditions de travail.

Paul Galois

Incendie à Gandrange : la vérité ne viendra pas du préfet

FR3 LORRAINE



Incendie de Suez à Gandrange.

Dimanche 2 août, 30 000 habitants autour de Gandrange, en Moselle, ont été appelés à se confiner par la préfecture.

L'appel faisait suite à l'énorme incendie de l'entrepôt d'une filiale de Suez, la Safe (Suez Alternative Fuels & Energies), site classé Seveso seuil bas.

Selon la préfecture, il s'agissait d'une mesure de précaution et le nuage noir et très malodorant provoqué par cet incendie n'entraînait aucun risque de

pollution. On a appris par la suite que l'entreprise avait été épinglée en septembre dernier par les services de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement pour des « manques et incohérences » dans son fonctionnement. Une nouvelle inspection était d'ailleurs programmée pour le mois

prochain.

En tout cas, dimanche 2 août, l'arrosage automatique en cas d'incendie était « en maintenance », selon la direction de Suez. Il ne fonctionnait donc pas et le feu a pu détruire tout l'établissement et rejeter dans l'atmosphère... on ne sait quoi. En effet, deux jours plus tard, mardi 4 août, la préfecture appelait les riverains à ne pas utiliser l'eau souterraine, de pluie ou des cours d'eau, même pour arroser leur jardin ou abreuver leurs animaux. Elle pourrait être contaminée. Par quoi ? Mystère. Elle conseillait également de ne pas consommer fruits, légumes du jardin ou produits sauvages qui n'auraient pas été protégés des retombées de l'incendie ! Les fumées noires « inoffensives » ne l'étaient sans doute pas tant que cela !

On n'en saura sans doute pas plus sur cet incendie et ses conséquences, à moins que la population ne s'en mêle.

Étienne Hourdin

Ingérences : les manipulateurs sont ici !

L'élection présidentielle serait lourdement menacée. D'un côté, veilleraient l'ours russe et les manipulateurs chinois ; de l'autre, les ombres de Trump et de Netanyahu planeraient sur le choix des électeurs.

De Glucksmann à Attal, jusqu'à Mélenchon, tout le monde s'unit pour dénoncer la menace extérieure et sauver une démocratie que tous disent menacée.

Cette indignation d'opérette oublie une véritable ingérence, bien réelle : celle de la bourgeoisie, des milliardaires. Les Bolloré, Arnault, Saadé, Bouygues, Dassault ou Niel ne se contentent pas d'orienter les médias : ils imposent leur ligne de classe. Propriétaires de groupes de presse, ils s'arrogent le droit de

fixer le cadre du débat. Quand neuf milliardaires contrôlent plus de 90 % des médias privés en France, parler de liberté de la presse et du débat démocratique relève de la farce.

Après avoir porté Macron au sommet, ces milliardaires capitalistes s'affairent déjà à choisir le futur occupant de l'Élysée. Du côté de la bourgeoisie, l'ingérence est une habitude de classe. Quand on possède déjà les entreprises, les banques et les médias, on estime naturellement que sa propre opinion doit s'imposer à tous. Le grand capital ne se contente pas de régner sur la société, il entend aussi lui dicter sa pensée... pour autant que ce soit le mot qui convienne.

Christian Chavaux

Prisons : prière de regarder ailleurs

Gérald Darmanin vient d'attaquer devant le Conseil d'État un jugement qui enjoint à son ministère de la Justice de mettre fin aux « comportements contraires à la déontologie » de gardiens de la prison d'Alençon-Condé-sur-Sarthe, dans l'Orne.

Ce jugement du tribunal administratif de Caen détaille ce qui se passe derrière les murs du quartier de lutte contre la criminalité organisée où sont emprisonnés des membres de gangs : « propos insultants, racistes et suprémacistes »

de la part de gardiens comme « ici c'est le troisième Reich, les nazis c'est nous », « fouilles à nu humiliantes ou brutales, avec le maintien en équilibre sur un pied, bras tendus », « pratiques asphyxiantes pouvant s'accompagner de la prise

des parties génitales », « privations d'effets personnels et de produits d'hygiène », « éléments de repas placés dans une corbeille tenue en hauteur en défiant le détenu de s'en saisir sans toucher la corbeille, sous peine de privation de nourriture ».

Darmanin n'a ni la volonté ni même les moyens de rendre l'enfermement moins inhumain. Il est surtout gêné car ce jugement, révèle le fonctionnement ordinaire des prisons que son ministère dirige.

Lucien Détoit

Incendies de Gironde : une forêt malade de son exploitation



Entretien du pare-feu de Peyroutas, au nord de Biscarosse.

Au-delà du manque évident de moyens aériens, ceux qui ont affronté les flammes en Gironde et dans les Landes fin juillet ont aussi dû affronter une forêt taillée avant tout pour l'exploitation commerciale du pin.

La forêt des Landes et de Gascogne couvre un million d'hectares, à 90 % privés, générant un chiffre d'affaires de 10 milliards d'euros par an. Cette forêt de pins fut plantée au 19^e siècle, sous l'égide de l'État et de Napoléon III, par les paysans de la région afin d'assécher les marais et de produire

du bois et de la résine. Aujourd'hui, c'est le bois qui reste principalement exploité. Si de nombreux petits propriétaires disposent toujours de quelques hectares, parfois abandonnés, l'exploitation du pin est dominée par quelques grandes dynasties de sylviculteurs et une poignée de sociétés

financières.

Le fait que la forêt soit exploitée et divisée en propriétés privées a favorisé l'incendie. Ainsi, à lire les enquêtes de terrain, le feu qui a démarré le 22 juillet à 12 heures à Saumos a pu se répandre très vite parce qu'il s'est nourri de parcelles forestières non débroussaillées, contrairement aux obligations légales, et de sous-bois « sales », « certains sylviculteurs n'ayant pas fait leur job » de nettoyage des sous-bois

et des pare-feux, ont déclaré les pompiers. Ceux-ci ont aussi buté sur des clôtures. Ainsi vers 13 heures le 22 juillet, moins d'une heure après son démarrage, ils rapportent que le feu s'est propagé à l'intérieur d'une chasse de 200 hectares protégée par une clôture. Le temps de contourner la propriété, le feu a pris une puissance telle qu'il a définitivement échappé aux moyens que les pompiers avaient au sol.

La gestion de cette forêt est en partie déléguée à la DFCI (Défense des forêts contre l'incendie). Cet organisme, financé par une taxe sur les propriétés mais largement abondée par les subventions publiques, assure l'entretien des grandes pistes forestières et une partie des pare-feux, les plus grands, et l'accès à l'eau pour les pompiers. Mais dans certaines communes où la taxe est faible ou le budget municipal contraint, les DFCI locales n'ont pas les moyens de faire passer tous les ans le gyrobroyeur sur l'intégralité de leur réseau. Certains pare-feux ne sont ainsi nettoyés que tous les trois à cinq ans, ce qui se révèle insuffisant.

Les pompiers dénoncent aussi le fait que « les zones de contact avec la forêt ont augmenté ». Ces dernières années, certains maires, contraints par leurs

finances communales, ont fait bien des concessions pour accueillir de nouveaux habitants. Mais surtout, les sylviculteurs s'accrochent au moindre hectare à exploiter : bien des pare-feux qui leur incombent ont été réduits à la seule route départementale, la forêt les bordant des deux côtés. Une bande de sable de 30 à 50 mètres représente des hectares de pins qui ne seront jamais vendus, une surface qu'il faut en plus nettoyer régulièrement et sur laquelle les taxes foncières s'appliquent.

Le mégafeu de 2022, dans la même forêt, avait été qualifié d'incendie du siècle. Celui de 2026 l'a dépassé et l'avenir sera pire encore. Le réchauffement climatique, fruit de l'anarchie capitaliste, fait monter les températures, l'air et la végétation seront de plus en plus secs l'été, créant des conditions encore plus favorables pour de nouveaux incendies. Mais l'exploitation capitaliste de la forêt les favorise encore. Ainsi après les incendies de 2022, les sylviculteurs ont réintroduit le même pin maritime sur l'immense majorité des surfaces à reboiser, parce qu'il s'agit pour eux de l'espèce la plus rentable, même si c'est l'une des plus inflammables. Un tel système promet encore bien des désastres.

Serge Benham

Le Porge : les sinistrés veulent la transparence

L'incendie de Saumos, le plus grand des deux qui ont frappé la forêt des Landes fin juillet, a été déclaré fixé le 5 août.

Il aura mobilisé jusqu'à 2 700 pompiers et 24 moyens aériens, venus de toute l'Europe, mais aussi des milliers d'habitants, d'agriculteurs, de travailleurs qui ont, de leur propre initiative, ravitaillé les pompiers en eau ou taillé des coupe-feux dans la forêt, autour des maisons et des villages.

42 000 hectares ont été ravagés, 240 maisons détruites, dont 183 dans la seule commune du Porge, au nord du bassin d'Arcachon et du Cap-Ferret. Dans cette commune, bien des habitants ont le sentiment que les pompiers ont reçu l'ordre d'aller ailleurs au moment où le feu s'approchait de leurs maisons. Certains d'entre eux ont accusé la

préfecture d'avoir d'abord envoyé les pompiers protéger la presqu'île du Cap-Ferret, d'autres pensent que ce sont les infrastructures industrielles et les camps militaires qui étaient la priorité de l'État. C'est un fait que, quand le feu s'est développé le 23 juillet, les pompiers ont reçu des ordres et ont laissé les habitants du Porge bien seuls. Ceux-ci sont donc en colère et une partie d'entre eux ont constitué un collectif de 1 010 membres. Ils posent des questions « sur les moyens et les moments où ils se sont mis en place » et « sur la teneur des ordres ». Ils demandent la « transparence sur les choix opérés », une revendication parfaitement légitime.

Il est certain que les pompiers, faute de moyens, en particulier aériens, ont été rapidement dépassés et ont dû faire des choix. Un seul exemple : deux heures après le démarrage du feu le 22 juillet, les pompiers ont demandé l'intervention de quatre Canadair, ce qui correspond à la norme pour le feu tel qu'il était alors. Ils en ont vu arriver seulement deux, deux heures plus tard, et qui n'ont fait qu'une intervention, étant appelés sur d'autres fronts.

Le rôle des responsables politiques et des hauts fonctionnaires est d'expliquer à la population comment elle doit se passer de ce dont elle a besoin. Exiger d'eux qu'ils rendent des comptes sur leurs décisions serait un premier objectif pour une légitime colère.

S. B.

Baignades : les amendes n'éviteront pas les noyades

Un décret du 2 août fait passer de 38 à 68 euros les contraventions encourues par ceux qui se baignent dans une zone non autorisée ou sous drapeau rouge.

Entre le 1^{er} mai et le 15 juillet il y a eu 274 morts par noyade, 15 % en plus sur un an. Cela était dû en particulier à la recherche de fraîcheur les jours de canicule. Bien des jeunes ont plongé dans les points d'eau qu'ils ont trouvés, des canaux ou des rivières, des parcours de kayak, etc. Et si cela se traduit par des morts, c'est bien parce

que l'apprentissage de la nage est encore peu accessible à la fraction la plus pauvre de la jeunesse.

L'État est loin de consacrer les moyens nécessaires à l'apprentissage de la natation pour le plus grand nombre. Chaque année, on déplore le nombre insuffisant de piscines, le nombre d'heures de cours de natation insuffisant, etc. Quant aux lieux de baignades sécurisés, ils sont aussi trop peu nombreux.

Alors, la réponse des autorités est de menacer et de sanctionner.

F.G.

Renault Trucks – Vénissieux : ils n'ont pas inventé l'eau fraîche !

Les entrepôts logistiques de Renault Trucks, à Vénissieux dans la banlieue lyonnaise, ne connaissent pas de fermeture estivale. Les locaux sont vieux, avec des toits en taule, et bien sûr sans climatisation ni même de rideaux occultants.

La température est insupportable, jusqu'à 45°C dans certains secteurs comme les quais. « On se brûle les yeux et les mains comme dans un four », témoignait un cariste.

À la première canicule en juin, la direction s'était montrée compréhensive...

dans ses discours : « *Hydratez-vous, prenez des pauses dans des salles au frais dès que vous en avez besoin.* » Il faut dire que les discours ne coûtent pas cher. Mais dès que les caristes avaient des idées pour adapter les conditions de travail à la

chaleur, comme porter des tenues plus légères, repeindre les verrières, mettre de l'eau fraîche à disposition ou réduire les objectifs de production, appliquer ces mesures s'avérerait impossible. Même les ventilateurs théoriquement commandés début juillet sont toujours annoncés, au fil des canicules, « pour la semaine prochaine ».

Pendant la période des congés d'été, les entrepôts



tournent principalement avec des intérimaires et des étudiants, sur qui la direction met la pression avec des menaces de non-renouvellement de contrat. Des chefs traînent dans les entrepôts pour surveiller le travail et les temps de pause. Un mail a même été envoyé à tous les intérimaires pour leur reprocher de prétendus

abus sur les pauses trop longues... La direction a visiblement oublié ses propres déclarations !

Les médias répètent qu'il va falloir s'adapter au réchauffement climatique, mais tant que les patrons prendront toutes les décisions, ce ne seront que de mauvaises solutions.

Correspondant LO

La Poste – Cestas : la direction joue avec le feu

Le 25 juillet, alors que l'incendie progressait en Gironde, la préfecture a ordonné l'évacuation de Cestas, la commune où est située la plateforme de tri de La Poste (PIC).

Bien avant cela, les fumées toxiques avaient pénétré le bâtiment. Les postiers incommodés ont protesté contre le directeur qui s'opposait à leur départ. Il a fallu attendre le décret de

la préfète de Gironde pour qu'ils puissent quitter le site.

L'attitude de la direction locale de la PIC correspond à une attitude d'ensemble de celle de La Poste, qui entend

présenter la facture des incendies aux postiers en leur demandant de récupérer des heures.

Face à cette situation, la CGT a appelé à la grève le 3 août, mais comme les postiers n'étaient pas au travail les jours précédents, cela n'a mobilisé personne, sauf les médias, qui ont fait état des mesures imposées aux postiers. Ceux-ci ont repris le travail le lundi 3 août à 6 heures, avec difficulté, beaucoup de travailleurs ayant besoin de parler. Chose qu'elle ne fait jamais d'habitude, la direction est venue serrer les mains, ce qui a en fait beaucoup choqué.

À partir du 3 août, les réunions se sont succédé entre les syndicats, le CSE et la direction. Celle-ci a finalement décidé d'imposer trois jours de chômage partiel et

que 262 postiers devraient rendre quatorze heures chacun à La Poste, soit une heure par jour à partir du mois d'octobre.

Ce sont des décisions révoltantes : le chômage partiel est payé, en partie, par l'État. La Poste complète, mais elle économise ainsi des dizaines de milliers d'euros payés par l'argent public. Quant aux quatorze heures, elles sont tout bénéfice pour elle.

La forêt brûle, les postiers sont intoxiqués, déplacés, mais la direction de La Poste trouve encore le moyen de bénéficier à leur dépens d'un crédit d'heures qu'elle compte utiliser à sa guise à partir d'octobre. Il n'est pas dit qu'elle arrive à ses fins, tant le cynisme qu'elle affiche révolte les postiers.

Correspondant LO



**LA FORCE DES
TRAVAILLEURS,
C'EST LA GRÈVE !**

Suite à la réorganisation du brancardage avec les Urgences, il y a eu plusieurs départs. La direction a saisi cette occasion pour réduire le personnel et augmenter le périmètre des transports du service de brancardage. Il n'en fallait pas moins pour déclencher la colère : la grève a éclaté pour exiger trois embauches. Face à la détermination des grévistes, la direction a dû promettre l'embauche de deux personnes. Toute l'équipe veillera à ce qu'elle tienne ses engagements.

Hôpital de la Croix-Rousse (Lyon)



CAPTURE RMC BFM

Chômage partiel : deux poids, deux mesures

À la suite des incendies qui ont frappé la Gironde et les Landes fin juillet, le gouvernement a annoncé le 4 août une mesure exceptionnelle en faveur des TPE et PME situées dans les zones évacuées.

L'État prendra intégralement en charge les indemnités de chômage partiel versées à leurs salariés, et ce jusqu'à la fin du mois d'août.

En temps normal, lorsqu'un salarié est mis au chômage partiel, il perçoit à la place de son salaire

une indemnité correspondant à 60 % de sa rémunération brute. Celle-ci est versée par l'employeur, auquel l'État rembourse l'équivalent de 36 % de la rémunération brute. La différence entre les 60 % versés au salarié et les 36 % remboursés par l'État

est donc à la charge de l'entreprise.

C'est précisément ce reste à charge que le gouvernement a décidé de supprimer pour les entreprises concernées par le dispositif, qui seront donc remboursées exceptionnellement de la totalité de l'indemnité versée aux salariés, et n'auront donc pas un euro à déboursier. La mesure ne concerne pas que des artisans ou des petits patrons, puisqu'une PME peut compter jusqu'à

249 salariés. Le président du Medef Nouvelle-Aquitaine a d'ailleurs salué la décision en ces termes : « *Nous avons été entendus* ».

Reste que, pour les salariés, l'indemnisation restera limitée à 60 % du brut, soit environ 72 % du salaire net. Un salarié au chômage partiel peut donc perdre près de 28 % de son revenu mensuel, sauf pour les plus bas salaires, un minimum légal étant fixé au niveau du smic net, ou lorsqu'un accord d'entreprise ou de

branche plus favorable existe. Pour quelqu'un qui gagne habituellement autour de 2 000 euros net, la perte peut représenter plusieurs centaines d'euros sur un mois complet.

Les incendies ne sont pourtant pas davantage de la responsabilité des salariés que de leurs patrons. Mais entre indemniser les patrons et indemniser les travailleurs, le gouvernement fait son choix !

Claire Dunois

Sans-papiers – Paris : trente ans de lutte

Il y a 30 ans, le 23 août 1996, plus de 350 personnes sans papiers en lutte pour leur régularisation, dont de nombreux enfants, réfugiées dans l'église Saint-Bernard à Paris depuis deux mois, étaient violemment expulsées par 1 500 policiers et gendarmes.

L'église avait été prise d'assaut et les portes fracassées à coups de hache. Les occupants furent la cible des gaz lacrymogènes avant d'être jetés à la rue ou envoyés en centre de rétention. L'événement suscita une grande émotion, des manifestations eurent lieu dans la plupart des grandes villes pour exiger la régularisation des sans-papiers. Ce fut le début de leur organisation en collectifs et d'un combat qui depuis n'a pas cessé. Alors qu'il s'agit

de travailleurs bien souvent indispensables au fonctionnement de la société, la situation des sans-papiers n'a fait que s'aggraver.

Les ministres successifs, n'ont cessé de durcir les règles pour l'attribution et le renouvellement des titres de séjour. Dans les préfectures règne l'arbitraire, et de plus en plus de travailleurs étrangers se retrouvent sans papiers avec des obligations de quitter le territoire (OQTF). Cela



THOMAS COEX/AFP

s'accompagne de la multiplication des contrôles policiers au faciès et des arrestations, dans un climat raciste alimenté par la surenchère de discours haineux venant de partis en concurrence sur le terrain de la chasse aux migrants.

Il faut affirmer notre

refus de cette division. Aujourd'hui encore plus qu'hier, il faut affirmer que les travailleurs français et immigrés forment une seule classe ouvrière, exiger la régularisation de tous les sans-papiers et manifester pour la liberté de circulation et d'installation.

Pour cet anniversaire, différents collectifs appellent à manifester le samedi 22 août ; départ à 15 heures de la place de la République à Paris vers l'église Saint-Bernard.

Correspondant LO

Congé supplémentaire de naissance : c'est mal parti

Des nouveaux bénéficiaires du congé supplémentaire de naissance se plaignent, à juste titre, de ne pas avoir touché leur indemnisation du mois de juillet, censée être versée début août.

Avec bien des limites, ce dispositif devait permettre à chaque parent d'un enfant né ou adopté à compter du 1^{er} janvier 2026 de bénéficier d'un ou deux mois de congé additionnel. Applicable à partir du 1^{er} juillet 2026, ce droit s'ajoute aux congés de maternité,

de paternité ou d'adoption. Mais les indemnisations sont bien faibles, 70 % du salaire net le premier mois et 60 % le second. D'autre part, le contrat de travail étant suspendu, les bénéficiaires ne sont plus couverts par leur mutuelle d'entreprise. Sans compter

qu'il est certain que des employeurs verront d'un mauvais œil ce droit à des congés supplémentaires.

Les décrets d'application tardifs expliquent en partie les retards dans les premiers versements, début août. Mais les personnes concernées ont reçu de leur caisse primaire d'assurance maladie des réponses inquiétantes et contradictoires : certaines demandent de renvoyer

des pièces de dossier déjà transmises ou soutiennent que l'employeur n'a pas envoyé tous les éléments de salaire, ce que les salariés ne peuvent vérifier ; d'autres annoncent des versements repoussés à septembre ou octobre. La Caisse nationale d'assurance maladie, interrogée par les médias, prétend que tout va bientôt rentrer dans l'ordre, tout en avouant des retards dans

le traitement des dossiers.

Macron tenait à ses effets d'annonce pour sa politique de « réarmement démographique » afin de plaire à l'opinion réactionnaire nataliste. Ensuite, le gouvernement ne s'est pas préoccupé de l'intendance. Aux bénéficiaires donc de se débrouiller dans le maquis administratif pour tenter de percevoir cette obole.

Hervé Cheylar

QUI SOMMES-NOUS ?

Lutte ouvrière

Union communiste (trotskyste),
membre de l'Union communiste internationaliste

L'Union communiste (trotskyste) qui publie *Lutte ouvrière*, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui communisme et socialisme sont le seul avenir pour l'humanité. Celle-ci est menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle, dont la division en classes sociales repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte ouvrière est éditée par la société Éditions d'Avron - 6, rue Florian 93500 Pantin - Téléphone : 0148108620 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée quatre-vingt-dix-neuf ans à partir du 1^{er} janvier 2020 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : Anne-Laure Assayag, Nathalie Rossi, Stephen Goldberg. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 9 900 exemplaires. Impression : Paris Offset Print - 30 rue Raspail - 93120 La Courneuve - Commission paritaire des publications n°1029 C 85576 - ISSN 0024-7650 - Distribué par les MLP (Messageries Lyonnaises de presse) - Dépôt légal août 2026.

Toute correspondance à LUTTE OUVRIÈRE - BP 20029 - 93501 PANTIN CEDEX

Soutenir financièrement Lutte ouvrière

Lutte ouvrière ne peut compter, pour exister, éditer des affiches, des tracts, financer les campagnes électorales et toutes ses interventions, que sur ceux qui sympathisent avec son combat. C'est pourquoi nous faisons appel à vous. On peut nous soutenir financièrement par carte bancaire sur notre site ou nous adresser un don par chèque libellé à l'ordre de :

Association de financement du parti Lutte ouvrière, en les remettant à un militant ou en les envoyant à l'adresse suivante :
LUTTE OUVRIÈRE
BP 20029 - 93501 PANTIN CEDEX.

Merci d'indiquer lisiblement vos **nom, prénom et adresse**, pour permettre l'envoi du reçu fiscal auquel ce don donnera droit. En effet, les dons à un parti politique donnent droit à une réduction d'impôt dans la proportion de 66 % de ce don et dans la limite de 20 % du revenu imposable. Ainsi un don de 300 euros donnera droit à une réduction d'impôts de 200 euros, à condition que l'impôt sur le revenu dépasse cette somme. Seuls les dons inférieurs à 150 euros peuvent être versés en espèces. Ces dons en espèces donnent lieu à un reçu, comme tous les autres dons, mais n'ouvrent pas droit à une réduction fiscale. Une personne physique ne

peut verser un don que si elle est de nationalité française ou si elle réside en France. L'association de financement du parti Lutte ouvrière a été agréée le 30 novembre 2009. Elle est seule habilitée à recueillir les dons de personnes identifiées.

L'article 11-4 de la loi du 11 mars 1988 précise que les dons et cotisations d'une personne physique à un ou plusieurs partis politiques sont plafonnés à 7 500 euros par an. L'article 11-5 de cette loi dispose que « ceux qui ont versé des dons à un ou plusieurs partis politiques en violation de l'article 11-4 sont punis d'une amende de 3 750 euros et d'un an d'emprisonnement ».



Bulletin d'abonnement

Je souhaite m'abonner à

Lutte ouvrière ☐

Lutte de classe ☐

Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville

Ci-joint la somme de :

Chèque à l'ordre de Lutte ouvrière : à adresser à LUTTE OUVRIÈRE, BP 20029, 93501 PANTIN CEDEX

Tarif des abonnements	Lutte ouvrière		Lutte de classe
Destination	6 mois	Un an	Un an
France, Outre-mer	25 €	50 €	18 €
Outre-mer avion	33 €	65 €	20 €
Reste du monde	43 €	85 €	25 €
Envoi sous pli fermé : tarifs sur demande.			

Sur Internet

www.lutte-ouvriere.org
www.union-communiste.org
contact@lutte-ouvriere.org

Vidéos www.lutte-ouvriere.org/multimedia
Audio-LO www.lutte-ouvriere-audio.org

À propos de “La bataille de Gaulle” : une propagande cocardière

En ce moment sur les écrans, la superproduction qu'est *La Bataille de Gaulle* ne reprend pas le mythe habituel de la lutte « des démocraties contre le fascisme » mais c'est pour faire l'éloge de l'union patriotique incarnée par le général.

Si les deux épisodes montrent bien que l'essentiel de la bataille du général visait à faire une place à l'impérialisme français, aux côtés des alliés anglo-saxons, ils le font évidemment en chantant ses louanges.

Le réalisateur, ancien conseiller de Dominique de Villepin, montre un de Gaulle d'abord très isolé. Alors qu'il est réfugié à Londres en juin 1940 après avoir refusé l'armistice, la quasi-totalité du personnel politique de la Troisième République, ainsi que le patronat, se sont ralliés sans état d'âme à Pétain. De Gaulle, lui, fait le choix de représenter les intérêts de la bourgeoisie française, au même titre que Pétain... mais dans le camp adverse. Il lance ses premières recrues à l'assaut

des colonies françaises d'Afrique pour obtenir des ralliements parmi les gouverneurs coloniaux. Il peut en tirer quelques troupes sans poids militaire réel, qu'il envoie se battre jusqu'au suicide contre une armée allemande bien plus puissante, pour montrer la volonté combattante de la « France libre » et obtenir que Churchill, puis Roosevelt le reconnaissent comme un représentant crédible de l'impérialisme français.

Lorsque l'armée américaine débarque en Algérie fin 1942, sans en avertir de Gaulle, c'est encore avec les représentants de Vichy que Roosevelt négocie. Le général reste encore quantité négligeable pour les dirigeants américains, et le film montre comment, à l'approche du

débarquement de Normandie en 1944, ils envisagent de placer la France sous une administration américaine, l'AMGOT, avec sa propre monnaie et ses propres préfets. Si les dirigeants américains finissent par abandonner ces plans, c'est parce qu'ils ont compris que de Gaulle sera la meilleure carte à jouer pour maintenir l'ordre social après la chute du régime de Pétain.

Et si cela apparaît possible, c'est que le PCF offre à de Gaulle sa capacité à encadrer la classe ouvrière. Cet aspect est largement passé sous silence dans le film, à part une allusion à l'intégration du PCF dans le Conseil national de la résistance. Les dirigeants américains et la bourgeoisie française consentirent en effet à l'alliance avec ce parti car Staline s'était montré, lui aussi, préoccupé d'éviter que la chute du nazisme n'entraîne des mouvements révolutionnaires en Europe ou dans les



colonies.

De Gaulle utilisa le PCF pour restaurer le pouvoir de la bourgeoisie, en lui évitant d'affronter la révolte populaire. Le PCF se chargea en effet, avec la CGT qui lui était liée, d'encadrer la classe ouvrière, de lui imposer de nouveaux sacrifices pour remettre en route la machine économique du patronat. Le terme de « Résistance » cachait la réalité de cette politique, contraire aux intérêts des travailleurs et des peuples colonisés.

Si on voit dans le film le général Leclerc intégrer une compagnie formée de communistes et d'anarchistes espagnols aux côtés de ses troupes coloniales, la « Libération » n'a pas été la victoire pour laquelle les uns et les autres étaient prêts à se sacrifier. La fin de la guerre signifiait le maintien de l'ordre social, en France comme ailleurs, de la domination sur les colonies et même du pouvoir de Franco en Espagne. En 1945, les armées de Leclerc allaient partir en Indochine pour y rétablir brutalement l'administration coloniale française.

La préoccupation de De

Gaulle dans son combat « pour la France » était la défense des intérêts de la bourgeoisie française et de son empire, dans le cadre d'un nouvel ordre mondial sous domination américaine. La politique « patriotique » du PCF rallié à de Gaulle, abandonnant toute perspective indépendante pour les travailleurs et les opprimés, rendait un grand service à la bourgeoisie. Quant aux prétendus acquis sociaux du CNR, ils n'étaient que la menue monnaie payée par la bourgeoisie pour maintenir l'asservissement de la classe ouvrière.

Aujourd'hui, ce film qui dénonce l'hégémonie des États-Unis rencontre logiquement un large écho. Mais son message prônant l'union sacrée autour de la défense de la patrie, salué par les politiciens de tous bords, de Retailleau à Roussel en passant par Mélenchon et Villepin, survient à point dans l'actuel contexte guerrier. Il fait partie du piège habituel destiné à faire accepter au bon peuple l'idée de se sacrifier pour la gloire d'un autre impérialisme, bien français celui-là.

Serge Fauveau

Les militants de Lutte ouvrière à votre rencontre

Côte d'Opale

Jeudi 13 août : **Dunkerque**
Vendredi 14 août :
Dunkerque, Saint-Omer
Samedi 15 août :
Boulogne-sur-Mer

Orne-Calvados

Jeudi 13 août :
Rives-d'Andaine
Vendredi 14 août : **Caen**
Samedi 15 août :
Verneuil-d'Avre-et-d'Iton

Poitou-Centre

Jeudi 13 août : **Amboise**
Vendredi 14 août :
Vendôme
Samedi 15 août : **Blois**

Ain

Lundi 17 août :
Villefranche-sur-Saône

Mardi 18 août :

Villefontaine
Mercredi 19 août :
Ambérieu-en-Bugey
Jeudi 20 août : **Oyonnax**
Vendredi 21 août :
Bourg-en-Bresse
Samedi 22 août :
Bourg-en-Bresse

Dordogne

Lundi 17 août : **Périgueux**
Mardi 18 août : **Périgueux**
Mercredi 19 août :
Bergerac
Jeudi 20 août :
Brive-la-Gaillarde
Vendredi 21 août :
Limoges
Samedi 22 août :
Brive-la-Gaillarde,
Limoges

Lorraine

Lundi 17 août :
Saint-Avold, Forbach
Mardi 18 août :
Sarreguemines
Mercredi 19 août : **Nancy**
Jeudi 20 août : **Metz**
Vendredi 21 août :
Thionville
Samedi 22 août : **Jœuf,**
Longwy

Seine-et-Marne

Lundi 17 août :
Montereau-Fault-Yonne
Mardi 18 août : **Melun**
Mercredi 19 août :
Nemours
Jeudi 20 août : **Chelles**
Vendredi 21 août : **Meaux**
Samedi 22 août :
Champs-sur-Marne

Toulouse

Lundi 17 août : **Toulouse,**
Cugnaux, Ramonville
Mardi 18 août : **Toulouse,**
Muret, Colomiers
Mercredi 19 août :
Montauban
Jeudi 20 août : **Colomiers**
Vendredi 21 août :
Auterive
Samedi 22 août :
Colomiers, Muret,
Toulouse, Montauban



Suivez Nathalie Arthaud

